



FORMATION

Montage d'un dossier Natura 2000 cofinancé par le FEADER en Île-de-France



Séquence 2

Cadre réglementaire du FEADER



Sommaire :

1. Des règles nationales : un encadrement fort de l'État
2. Des dispositions régionales : un rôle nouveau pour les Régions
3. Des acteurs multiples : État, Région et ASP
4. Le Programme de développement rural IdF



1. Des règles nationales

- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

Architecture nationale retenue 2014-2020

Règlement FEADER R1305/2013

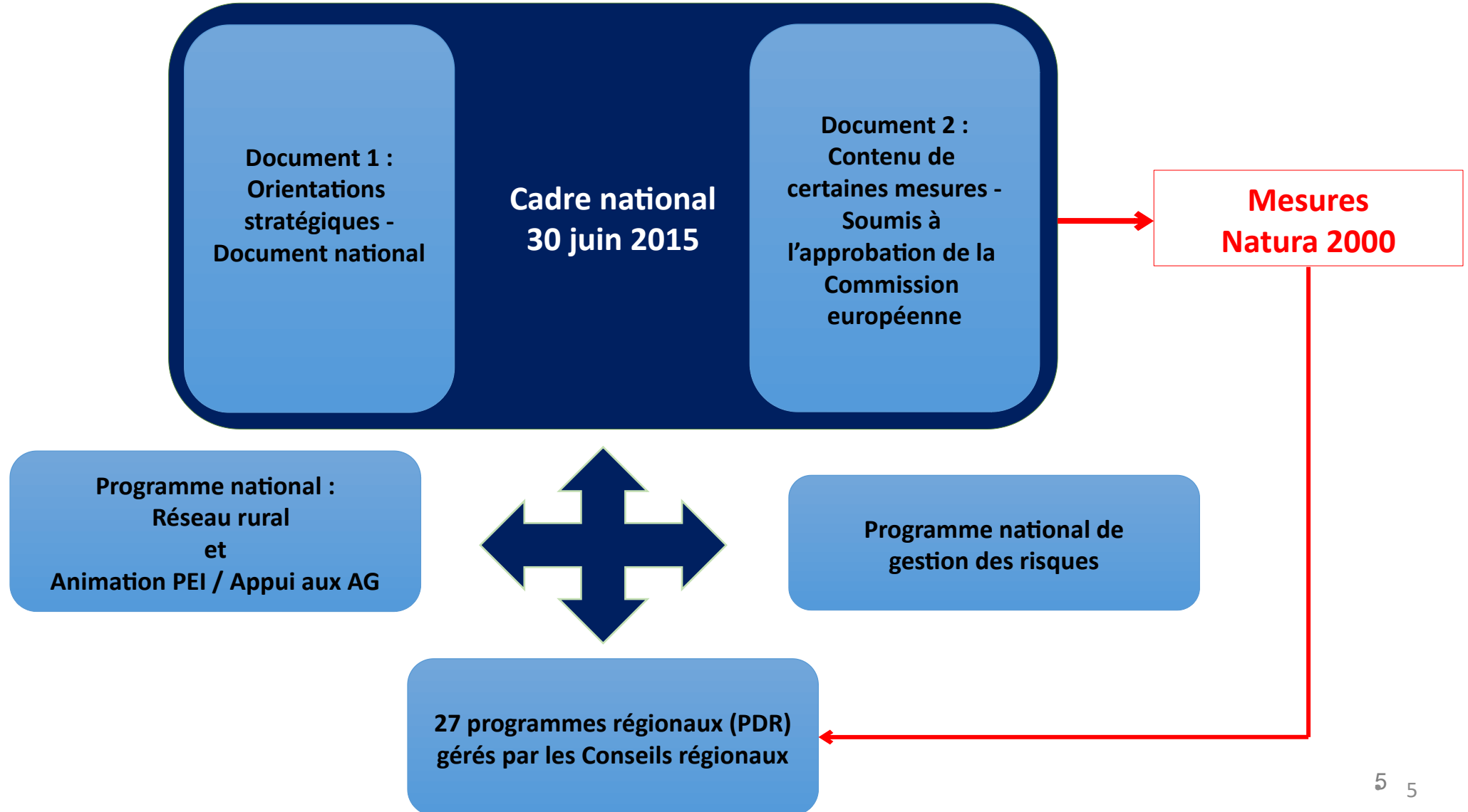
Logo AG



Agence de Services
et de Paiement



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION





2. Des dispositions régionales

- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

Une convention Région / Ministère / ASP

Logo AG

Objet :

■ **Convention** entre l'autorité de gestion (Région Île-de-France), l'organisme payeur (ASP) et l'État (Préfet de région).

Agence de Services
et de Paiement



--> Pour organiser la gestion opérationnelle de la programmation du développement rural 2014-2020.

Contenu :

- Précise pour chaque région le périmètre de la délégation de l'instruction de l'AG aux services de l'Etat ;
 - Stipule que l'instruction des dossiers de demande d'aide et de paiement au titre du FEADER peut être assurée par les services déconcentrés de l'Etat ;
 - Renvoie à des conventions de délégation de tâches pour les dispositifs instruits par l'Etat, signées par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France et la structure délégataire (DRIAAF, DDT et DRIEE) ;
 - Contient les trames des circuits de gestion ;
 - Définit les missions du service-instructeur.
- > En Île-de-France : signée le 15/02/2015.

Organisation des services-instructeurs en Île-de-France

	Type d'opération	Service-instructeur
4.1	Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques - Volet éco.	DDT / DRIAAF
4.1	Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques - Volet env.	DDT / DRIAAF
4.2	Transformation et commercialisation des productions agricoles	DDT / DRIAAF
4.4	Investissements environnementaux non-productifs	DDT / DRIAAF
6.4	Aide à la diversification non-agricole	DDT / DRIAAF
6.1	Aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs	DDT / DRIAAF
6.2	Prêts bonifiés	DDT / DRIAAF
7.1	Élaboration et révision de documents d'objectifs - Volet Natura 2000	DRIEE
7.6.1	Animation des documents de gestion des sites Natura 2000	DRIEE
7.6.2	Contrats Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers	DDT / DRIEE
7.6.3	Animation et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel	Région

Organisation des services-instructeurs en Île-de-France

	Type d'opération	Service-instructeur
4.3	Desserte forestière	DDT / DRIAAF
8.1	Boisement et création de surfaces boisées	DRIAAF
8.2	Mise en place de systèmes agroforestiers	DRIAAF
8.5	Contrats Natura 2000 milieux forestiers	DDT / DRIEE
8.5	Amélioration des peuplements	DDT / DRIAAF
8.5	Amélioration de la capacité récréative des forêts	Région
8.6	Mécanisation forestière	DRIAAF
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	DDT / DRIAAF
11	Agriculture biologique	DDT / DRIAAF

Organisation des services-instructeurs en Île-de-France

	Type d'opération	Service-instructeur
16.7	Stratégies locales de développement - Volet agricole	Région
16.7	Stratégies locales de développement - Volet forestier	DRIAAF
19	LEADER	Région
20	Assistance technique	Région

Des conventions financières

Objet :

- Convention signée entre la Région, l'organisme payeur et le co-financeur qui précise les modalités de son intervention : montant, prise de décision, engagement du financeur...

--> Obligatoire lorsque un co-financeur souhaite intervenir sur un type d'opération du Programme.

Distinction entre :

- Financeur ponctuel **ou** financeur régulier.
- Intervention en paiement associé **ou** dissocié (pour les financeurs récurrents).

Logo AG



Agence de Services
et de Paiement



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

- ▲ Elles sont obligatoires pour les deux types d'intervention (associé et dissocié) ;
- ▲ Pas de convention pour les crédits du Ministère de l'agriculture.

Les conventions financières « Région / ASP / Financier public »

Convention	Type de paiement	TO concernés	État	Commentaires
ASP / Région - Hors SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 / 4.2 / 4.3 et 4.4 ▪ 6.4 ▪ 7.6.1 et 7.6.3 ▪ 8.2 / 8.5.1 / 8.5.2 et 8.6 ▪ 16.7.2 	Signée	3 avenants signés
ASP / Région - Hors SIGC	Dissocié	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 16.7.1 	Signée	
ASP / Région - LEADER	Dissocié	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19.2 / 19.3 / 19.4 	Signée	
ASP / Région - SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 ▪ 11 	Signée	
ASP / Région / DRIEE	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7.1 / 7.6.1 / 7.6.2 / 8.5.1 	Signée	
ASP / Région / AESN - Hors SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 / 4.2 / 4.4 ▪ 8.2 	Signée	
ASP / Région / AESN - SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 ▪ 11 	Signée	

Les conventions financières « Région / ASP / Financier public »

Convention	Type de paiement	TO concernés	État	Commentaires
ASP / Région / CD 77 - Hors SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 ▪ 8.6 ▪ 16.7.2 	Signée	1 avenant signé
ASP / Région / CD 77 - SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 	Signée	
ASP / Région / CD 78 - Hors SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 / 4.2 ▪ 6.4 	Signée	1 avenant signé
ASP / Région / CD 78 - LEADER	Dissocié	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19.2 	Signée	
ASP / Région / CD 91 - Hors SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 / 4.2 / 4.4 ▪ 6.4 	Signée	1 avenant signé
ASP / Région / CD 91 - LEADER	Dissocié	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19.2 / 19.3 / 19.4 	Signée	
ASP / Région / CD 95 - Hors SIGC	Associé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 ▪ 4.4 	Signée	

Conventions à conclure :

- ASP / Région / CD 94 - Hors SIGC associé ;
- ASP / Région / CD 77 - LEADER dissocié ;
- ASP / Région / AESN - LEADER dissocié.



3. Les acteurs en Île-de-France

- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

STRATEGIE

Logo AG

Commission européenne :
cadre stratégique et réglementaire

État-membre :
coordination (MAA)



Agence de Services
et de Paiement

Co-financeur :
partenariat et
intervention
financière



Comité de suivi :
pilotage

MISE EN ŒUVRE

de sélection et de
programmation :
décision



Instructeur :
instruction



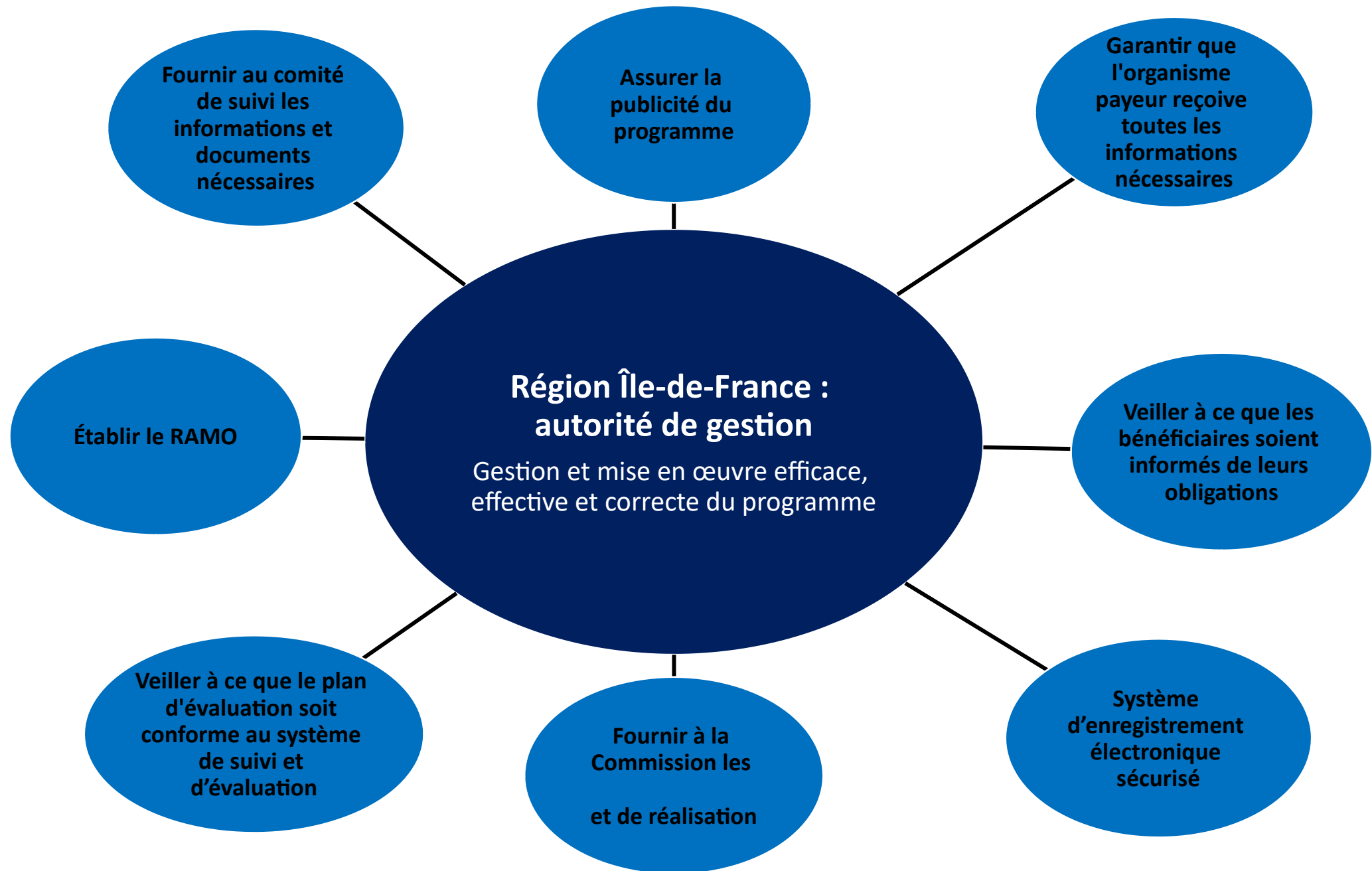
/ Opération

Organisme payeur :
paiements et
contrôles

Logo AG

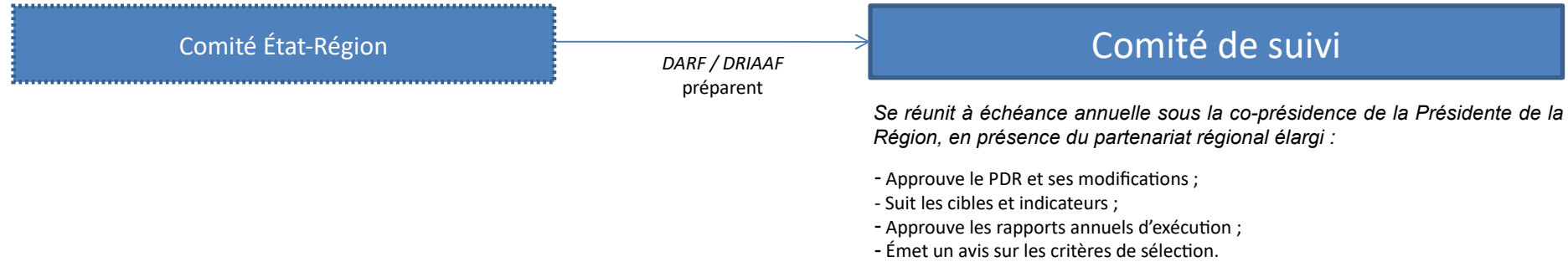


Agence de Services
et de Paiement

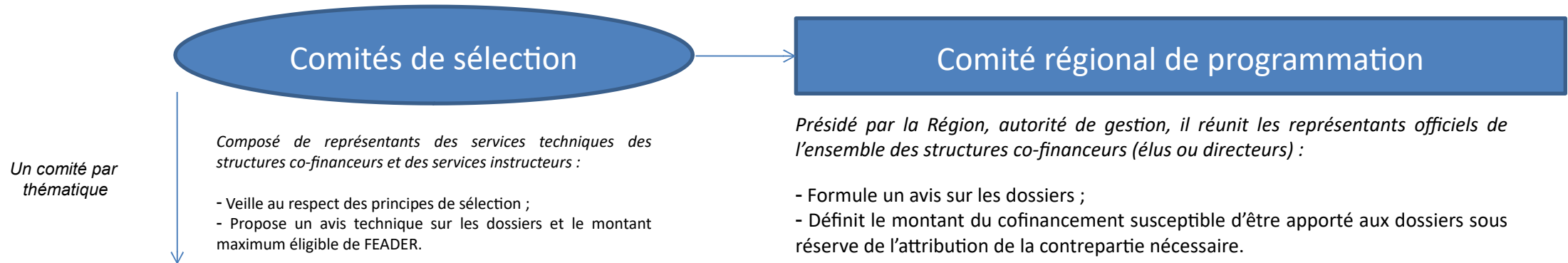


Gouvernance arrêtée en Île-de-France

Schéma arrêté par la Région pour la programmation 2014-2020 du FEADER :



Sélection des opérations cofinancées (hors GAL LEADER) :



L'Agence de services et de paiement : payer et contrôler

Logo AG

Evaluation de la vérifiabilité et de la contrôlabilité des mesures

- Le rôle de l'organisme payeur sur la programmation 2014-2020 est étendu puisqu'il doit fournir avec la Région une évaluation de la vérifiabilité et de la contrôlabilité des mesures de développement rural ex-ante et au cours de la programmation.



Agence de Services et de Paiement

Ordonnancement et contrôle des paiements

- Garantir la conformité des dépenses ;
- Contrôles administratifs : avant paiement, sur place...

Exécution des paiements

- Verser les montants dus au bon bénéficiaire ;
- Procéder au recouvrement le cas échéant.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Enregistrement comptable des paiements

- Enregistrer les contributions publiques ouvrant droit à cofinancement ;
- Enregistrer les dépenses dans des comptes distincts ;
- Effectuer directement les déclarations de dépenses auprès de la CE ;
- Effectuer les demandes de remboursement trimestrielle.

L'Agence de services et de paiement : contrôler

Logo AG



Agence de Services
et de Paiement



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

**Contrôles
réalisés
par l'ASP**

Contrôles OP

Contrôles - Agence comptable

Contrôles de conformité

Contrôles sur place

Audits internes

**Contrôles
l'ASP**

Contrôles de l'organisme de certification

Audits de conformité

Audits DAS

Audits de performance

Cour des comptes française

L'Agence de services et de paiement : contrôler

Quelques chiffres :

- **44 166** dossiers FEADER mis en paiement - 2017
- **61 644** dossiers (FEADER et FEAGA) ont l'objet d'un contrôle sur place - 2017
- **320** contrôleurs terrains - 2017
- **1 116** dossiers HSIGC contrôlés en CCF - 2016
- **859** contrôles AC - 2016
- **41** tests de la CCCOP sur le FEADER HSIGC - 2016



4. Le Programme de développement rural IdF

- Formation Natura 2000 - 16 avril 2019 - Région Île-de-France

Rappel des chiffres (1/2) :

Une enveloppe de **58.06*** millions d'euros accordée à la région Île-de-France :

- Soit **0,6%** du montant total octroyé par l'Union européenne à la France ;
À titre de comparaison l'enveloppe nationale totale est d'environ 12 milliards d'euros.
- Dont la déclinaison par grande thématique est la suivante :
 - Développement économique : **23.3M€**
 - Environnement, dont Natura 2000 : **24.5M€**
 - Développement rural et actions transversales : **8.1 M€**
 - Assistance technique : **2.15M€**
- Permettant l'activation de **9 mesures** au sein du PDR FEADER et...
... d'environ **30 dispositifs** (types d'opérations différents).

** enveloppe mise à jour en 2018*

Rappel des chiffres (2/2) :

Mesures	Maquette (M€)
Mesure 4 - Investissements physiques (article 17)	12.3M€
Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19)	8.40M€
Mesure 7 - Zones rurales (article 20)	4.5M€
Mesure 8 - Investissements Forêt / bois (articles 21 à 26)	2.6M€
Mesure 10 - Agroenvironnement - Climat (article 28)	11M€
Mesure 11 - Agriculture biologique (article 29)	9.04M€
Mesure 16 - Coopération (article 35)	1.9M€
Mesure 19 - LEADER (articles 42 à 45)	6.20M€
Mesure 20 - Assistance technique et mise en réseau (articles 51 à 54)	2.15M€
TOTAL	58.06M€